

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 26 (1938)

Heft: 521

Artikel: Les femmes dans les commissions scolaires

Autor: S.B.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-262974>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

E 1436

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Puissent les Pâques, symbole nouveau, apporter un peu d'espoir et de paix à notre humanité en peine : c'est là le vœu du



MOUVEMENT
FÉMINISTE.

<p>DIRECTION ET RÉDACTION M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer</p> <p>ADMINISTRATION M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne</p> <p>Compte de Chèques postaux I. 943</p>	<p>Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses</p> <p>Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p>ABONNEMENTS SUISSE : Fr. 6.— ÉTRANGER : 8.— Le numéro : 0.25</p> <p>Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 Fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.</p>	<p>ANNONCES 11 cent. le mm. Largeur de la colonne : 70 mm. Réductions p. annonces répétées</p>
--	--	---	---

LA VIE DU PAYS

Le prix du lait aux Chambres fédérales

Les deux Chambres se sont longuement occupées durant la session d'avril, de la crise qui sévit dans l'agriculture suisse. D'un côté, en effet, il est urgent, du point de vue social, politique et national, que notre pays garde une population paysanne qui, faisant produire à notre maigre sol autant qu'il peut donner, puisse vivre de son travail; aussi, est-ce en cherchant à protéger la production suisse que l'on a introduit des restrictions d'importation et établi des droits d'entrée. Mais d'un autre côté, les consommateurs ne cessent de réclamer que les prix soient en rapport avec leurs revenus qui vont toujours diminuant, si bien que toute augmentation du coût de la vie, des produits laitiers notamment, se fait cruellement sentir dans les budgets des chômeurs et des familles nombreuses. Maintenir des prix bas, mais sans nuire au gain déjà bien modeste des paysans, et écoulé nos produits laitiers que l'étranger ne consomme plus: tel est le problème d'importance vitale en face duquel se sont trouvés nos députés.

La première mesure qu'ils ont prise a été le vote d'une nouvelle subvention fédérale de 15 millions destinée à combler l'écart entre le modeste prix de vente (20 centimes) que perçoit le producteur et le prix actuellement payé par le consommateur, et qui ne couvre même pas le prix de revient (30 à 32 centimes). Mais nul ne s'est illusionné sur le temps que vaudra ce remède, et chacun sait qu'un assainissement efficace de la situation exigera la réorganisation complète du système actuel. Dans le long exposé qu'il a fait au Conseil des Etats, M. Loeffle (St-Gall) n'a pas ménagé ses critiques et a formulé des propositions fermes pour revenir à une situation normale. La Confédération, a-t-il dit, ne saurait, en effet, garantir le taux du prix du lait, sans exiger en retour que la production laitière soit diminuée et adaptée aux besoins de la consommation du pays, puisqu'il est certain que l'exportation des fromages, des laits condensés, et des chocolats, ne reprendra jamais les proportions d'autrefois. Par contre notre

pays ne peut que gagner à une augmentation du bétail de boucherie et à une culture plus étendue des céréales, occupant ainsi les forces et les ressources devenues disponibles du fait de la diminution de la production laitière.

Quant aux stocks de fromages que le marché mondial n'absorbe plus, ils trouveraient plus facilement leur écoulement dans le pays, n'était le système néfaste des contingents imposés par l'Union des commerçants de fromages: en effet les maisons de commerce n'ont droit à traiter que pour des quantités limitées de fromage, leur quote-part étant calculée sur la base du chiffre de leurs ventes en 1912-1913!! Si bien que celles qui seraient en mesure de conclure des marchés plus importants sont au préalable obligées d'acheter à prix élevé leurs « parts » à d'autres commerçants, perdant ainsi tout ou partie du bénéfice financier de leur effort!

Le Conseil Fédéral a accepté les différentes motions proposées, tendant à faire disparaître les abus de ce système dont il n'est pas besoin de signaler les défauts. Pour nous autres, femmes et consommatrices, les révélations faites durant cette discussion des Chambres nous ont ouvert les yeux sur les conditions de vie économique que nous apporterait un système corporatif étendu à toutes les branches production.

A. L.

Les femmes dans les commissions scolaires

A part la commune de Leysin, où comme le *Mouvement Féministe* l'a déjà dit, trois femmes ont été nommées membres de la commission scolaire (une de plus que pour la précédente législation), il ne semble pas qu'il y ait de nouvelles nominations à signaler dans le canton de Vaud. Combien de Municipalités se refusent encore à admettre que les femmes ont leur mot à dire dans l'instruction publique! A Renens, a été nommée M^{me} Biéri-Chaulmontet. Lausanne retrouve ses deux sièges: M^{me} Th. Bonnard, membre ancien et fidèle, M^{me} Le Coultre-Burnens, membre nouveau. Nous saluons avec plaisir la nomination de M^{me} Le Coultre, jeune mère de famille dont les avis seront précieux.

S. B.

Les facteurs économiques dans les relations internationales

Dans son célèbre livre intitulé *Les conséquences économiques de la paix*, l'économiste anglais Keynes a décrit ce monde d'avant-guerre que celles d'entre nous qui n'ont plus précisément vingt-ans! se rappellent encore, mais qu'elles ne peuvent plus évoquer sans un effort d'imagination. Un monde dans lequel, comme l'a souligné Mrs. Barbara Wootton, l'une des oratrices de cette « Journée d'études » de La Haye, on se mettait en route sans passeport, sans devises étrangères, où l'on ne rencontrait sur sa route qu'un minimum de barrières douanières; un monde dans lequel — à la condition toutefois d'avoir de l'argent! — aucune difficulté ne venait entraver ces libertés économiques que nous ne connaissons plus aujourd'hui. C'était en effet le temps de la liberté de placement des capitaux, quand l'argent anglais accourait en Amérique ou en Argentine et les fonds français en Russie, sans qu'aucune restriction empêchât d'en toucher les intérêts; le temps de la stabilité des changes, de la parité de l'or — et qui ne se souvient comment alors nos pièces de vingt francs étaient valables au même taux à Paris ou à Londres, à Budapest ou à Genève?...

Ce monde, agréable et commode pour ceux qui pouvaient profiter de ces facilités économiques, mais dur et impitoyable pour les humbles, pour ceux dont la main-d'œuvre, pourvu qu'elle fût bon marché, était toujours acceptée — ce monde-là n'est plus. L'après-guerre a amené pour la plupart des pays la disparition complète de ces libertés économiques, et les a remplacées par des réglementations méthodiques, qui deviennent dans certains cas inutiles pour cause de force majeure: c'est ainsi qu'en U. R. S. S. par exemple la liberté de placements financiers à l'étranger a totalement disparu pour la bonne raison qu'il n'existe plus de capitaux à placer! et qu'il en est de même pour la liberté d'émigration puisque toute la main-d'œuvre disponible est réquisitionnée

¹ D'après des notes prises à la Conférence d'études organisée par le Comité international féminin pour la paix et le désarmement (La Haye, mars 1938).

sur place. L'Allemagne, de son côté, tout en laissant le bolchévisme, le copie exactement dans sa réglementation de la production, et telle liberté, toute naturelle pour le monde d'avant-guerre comme l'exportation des capitaux, est devenue maintenant un crime passible de la peine de mort. Cette tendance se retrouve, bien qu'à un degré moindre assurément, dans les Etats non totalitaires eux-mêmes: qu'est devenue la liberté d'émigration? qui est sûr de pouvoir gagner son pain dans un pays étranger? combien de pays actuellement interdisent l'exportation des devises? et si les douanes ont existé de tout temps, ne sont-elles pas devenues universelles? et tout commerce international n'est-il pas soumis actuellement à l'obtention de licences, à des contingents, etc.? Aux Etats-Unis, les dispositions du *New Deal* ont prescrit ce que l'on doit et ce que l'on ne doit pas produire; et de nombreux Comités internationaux, comme celui du thé par exemple, fixent chaque année le montant des besoins mondiaux de tel produit et le pourcentage autorisé de sa production (pour le thé: 80 à 95 %).

J. GUEYBAUD.

(Lire la suite en 3^{me} page).

A propos de juges d'enfants

Ce fut une intéressante séance que celle tenue, le mois dernier, par l'Association lausannoise pour le Suffrage féminin; une nombreuse assistance, où les mères de famille étaient en majorité, a écouté avec une vive attention l'exposé plein de cœur, enrichi de beaucoup d'expériences, présenté par M. R. Subilia, juge d'instruction cantonal.

M. Subilia a parlé plus en père qu'en juriste et ce faisant, il a su faire vibrer ses auditrices; Beaucoup ont été navrées d'apprendre que la justice vaudoise, est plus dure envers l'enfant délinquant qu'envers l'adulte; l'adulte, qui sait se comporter devant un tribunal, est assisté d'un avocat, que l'Etat même lui fournit d'office, il peut recourir, il peut demander sa grâce ou sa liberté conditionnelle. Rien de tout cela n'existe pour l'enfant; il ne comparait pas devant un tribunal, mais devant un juge enquêteur; son dossier est renvoyé devant trois membres du Tribunal d'accusation qui prononcent sans entendre l'enfant, ni ses parents, ni aucun témoin, ni un avocat, sans possibilité de recours, ni de grâce.

Cet état de fait déplorable, que le grand pu-

Impressions d'Amérique

Une de nos lectrices de Genève, Mme Albert Roehrich, qui vient de passer cinq mois aux Etats-Unis où son fils est installé, veut bien nous communiquer le manuscrit d'une causerie qu'elle a faite à son retour, à l'Union des Femmes de Genève, et auquel nous détachons les passages suivants, qui nous permettent de voir de la sorte la vie aux Etats-Unis autrement que cela n'est possible aux touristes habituels (Réd.).

... Quel moment étonnant, après sept jours passés sur un grand transatlantique, de voir apparaître, comme sortant de la mer, un peu de terre ferme, soulignée par quelques arbres et quelques maisons blanches! C'est l'extrême pointe de Long-Island, et nous approchons du Nouveau-Monde, que plusieurs passagers du *Champlain* n'ont encore jamais vu. Nous passons le bateau-phare d'Ambrrose, point où se compte la course de rapidité, et où le *Normandie* a acquis le ruban bleu, qui lui a été disputé pendant quelques semaines par le *Queen Mary*, mais qu'il a reconquis ensuite. Notre paquebot avance dans un large chenal marqué des deux côtés par de grandes boîtes fixes rouges, la côte se dessine: à gauche, des collines, l'île de Saten, puis le bras tendu de la statue de la Liberté qui nous accueille; vers la droite, enveloppés de légères brumes, les gratte-ciel de New-York apparaissent comme des cathédrales, éclairées par le soleil couchant: c'est grandiose, inoubliable. Comme l'écrivit Le Corbusier, dans son remarquable ouvrage, « c'est une cité fantastique, presque mystique, qui sort des brumes de la mer, mais qui, à mesure que le bateau avance se transforme en une image d'une brutalité et d'une sauvagerie inouïes... »

... Lentement, notre paquebot est entré dans l'Hudson et a pris place dans le *French Dock*, non loin des docks allemand et italien. Débarquement des passagers, douane interminable, mais tout paraît facile lorsqu'on est au bonheur de retrouver son fils. Il est neuf heures lorsque en auto, nous pouvons rouler le long du fleuve éclairé par la lune, et sortir de la ville pour traverser la campagne sur une superbe « parkway » (autostrade), qui nous amène à New-Rochelle en 45 minutes. La ville gigantesque est restée derrière nous, sans que nous ayons eu à traverser ses faubourgs, apercevant seulement de loin les bâtiments de la Columbia University...

... New Rochelle, petite ville nichée dans la verdure au bord du Sound, au N.-E. de New-York, a été fondée par des huguenots venant de France en 1688. Deux siècles plus tard, la *Huguenot Society* a fait placer dans un parc dominant la mer un monument en roche granitique, sur lequel sont inscrits les noms de ces quelque soixante réfugiés. De plus, on a donné à chacune des avenues de la ville le nom bien français de chacun d'eux: Bonnet, Dubois, Neuville, etc... La première église presbytérienne de New-Rochelle a été élevée sur l'emplacement de l'église réformée française, construite en 1688. Il est à remarquer que les Américains, entrés tardivement dans l'histoire du monde (au XVII^{me} siècle) ont un vrai respect de tout ce qui est ancien pour eux, et combien ils tiennent à conserver les noms autrefois donnés aux lieux, soit par les Français ou les Espagnols, et surtout par les Indiens.

... New-Rochelle m'apparaît comme une cité-jardin, avec ses nombreuses villas sans clôtures nichées dans la verdure. Un grand nombre de

New-Yorkais y habitent, désireux d'échapper au bruit et au mouvement de la grande ville, où les messieurs se rendent à leur travail le matin en chemin de fer, laissant à leur femme l'auto qui leur est indispensable, soit pour conduire les enfants à l'école, soit pour ses commissions et visites. La ville commerçante avec ses magasins innombrables, ses affiches multicolores, sa circulation ininterrompue constitue un quartier tout à fait spécial, uniformément semblable à celui d'autres villes, c'est-à-dire pratique, commode, mais bruyant et laid, aux maisons de hauteur inégales, mais toujours obligatoirement munies d'escaliers extérieurs de sauvetage en cas d'incendie, dès qu'elles dépassent deux étages.

Pénétrons dans un de ces marchés couverts et si parfaitement organisés, et dans lesquels les maîtresses de maison viennent toujours s'approvisionner elles-mêmes, pour la bonne raison que la classe bourgeoise est obligée le plus souvent de se passer de domestiques, vu le prix exorbitant que demandent celles-ci. Pas d'employées de maison à moins de 50, 60 et même 80 dollars par mois (assurances en plus payées par le patron), soit 200 à 320 fr. suisses par mois. Les négresses demandent ces mêmes prix. Dans ces marchés couverts, c'est un vrai luxe de propreté et de présentation. A la porte vous trouvez des séries de paniers en treillis sur roues, que vous roulez vous-même devant chaque comptoir, choisissant ce qu'il vous faut. Les légumes sont rangés par catégories, aspergés d'eau en été, les fruits de toutes couleurs et de tous poids sont artistement groupés, vendus en paniers ou en cartons. Vous y trouverez tous les fruits d'Europe et des pays chauds, d'apparence impeccable, mais sans la saveur des

nôtres. Un des comptoirs les mieux achalandés est celui des *tin can* (boîtes en fer blanc) où vous trouverez un dîner complet: soupe, viande, jus divers de tomate, d'orange ou d'ananas, et même de la bière en boîte. De l'autre côté du marché, ce sont les viandes, les volailles, le poisson dans des comptoirs de verre, ailleurs la pâtisserie et le pain, qui se vendent dans tous les magasins d'épicerie. La diversité des pains fabriqués et mis en vente est extraordinaire. Votre premier panier est chargé; vous passez devant le comptoir central qui additionne vos achats, vous en donne la facture, alors que les marchandises sont mises dans un grand sac de fort papier et apportées à votre auto.

Quelques détails maintenant sur les habitations toujours très attrayantes d'apparence, qu'elles soient en *colonial style*, qui est le vrai style américain, en bardeaux blancs horizontaux, ou en *Queen Ann style*, avec pignons et dépendances. Presque toujours un porche sert de rendez-vous à la famille en été. Peu d'habitations modernes: l'Américain a été très conservateur dans ce domaine jusqu'à présent, et ne s'adapte, que lentement au style moderne, quand bien même les gratte-ciel dans les villes sont tout ce qu'il y a de plus moderne. Pays de contrastes par conséquent. J'avoue qu'ayant vu construire quelques-unes de ces habitations, j'ai été frappé de la rapidité avec laquelle elles sortent de terre: peu de pierres, des parois de bois avec quelques briques, cela ne me paraît pas extraordinairement solide ni durable!

C'est à l'intérieur de ces maisons que l'esprit organisateur des Américains a conçu le plus de merveilles. Vous n'y voyez presque plus de radia-